CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 31 AOÛT 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 31 août 2021 à la salle de l'Érablière J.B. Caron, située au 581, chemin de Point Comfort, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert.

3 personnes sont aussi présentes

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2021-08-326 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AJOURNÉE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-327 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit avec ses ajouts :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Liste des immeubles - Vente pour défaut de paiement de taxes - Novembre 2021
4- Mandat de représentation – Acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes – Novembre 2021
5- Modification de la résolution numéro 2021-07-279 – Demande de financement dans le cadre du programme de Fonds canadien de revitalisation des communautés
6- Octroi d'un contrat pour la réfection du terrain de balle molle – Les Menuiseries Castors

7- Ratification pour la réparation de glissières – Entreprise Ployard 2000 inc.
8- Dossier chemin du Poisson-Blanc – Mandat juridique
9- Période de questions
10- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-328 LISTE DES IMMEUBLES – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le service de l'administration soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Ville, à la date du 4 novembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que ledit état soit et est approuvé par le conseil municipal et que le greffier prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la Ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-329 MANDAT DE REPRÉSENTATION – ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT – NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées ;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour taxes pour défaut de paiement de taxes selon la résolution qui précède la présente ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal croit opportun d'autoriser un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil municipal autorise le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert ou la Directrice générale adjointe et greffière adjointe Madame Raymonde Tremblay ou le maire Réal Rochon, à enchérir pour et au nom de la Ville de Gracefield pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de

paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-330 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-07-279 – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada, octroie des subventions Programme de fonds Canadien de revitalisation des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les projets reçus avant le 22 juillet 2021 sont priorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du programme ne peut dépasser 750 000 $ et que le taux de contribution est d'un maximum de 75 % de la part du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE l'extérieur du bâtiment de la bibliothèque doit être rénové et modernisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de fonds canadien de revitalisation des communautés et de signer tous les documents, tel qu'entente, modification, réclamation ou tous autres documents relatifs à la demande de subvention dans le Programme de fonds Canadien de revitalisation des communautés.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-331 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE MOLLE – LES MESUISERIES CASTORS

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été expédié auprès de trois (3) entrepreneurs pour les rénovations du terrain de balle molle ;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield doit présenter une reddition de comptes avant le 31 décembre 2021, afin de répondre aux exigences du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les représentants Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau inc ont déposé une soumission pour le contrat des rénovations du terrain de balle molle, selon l'appel d'offre 2021-07 au montant forfaitaire de 36 100.00 $ plus les taxes applicables et d'un montant additionnel de 3 610.00 $ plus les taxes applicables pour les imprévus ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà engagé des dépenses pour ce projet au montant de 27 800,00 $ plus les taxes applicables pour les réparations des lumières du terrain de balle molle ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 prévoit d'une part de la Ville de Gracefield un montant de 16 745.00 $;

CONSIDÉRANT QU'il y a un surplus des dépenses de 17 289.63$ plus les taxes applicables, dû au besoin d'ajouter des pieux aux abris des joueurs, à l'augmentation des coûts des matériaux et de la main d'œuvre en construction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser des transferts budgétaires au poste 02 70150 522 pour pouvoir finaliser les travaux avant le 30 octobre 2021 et ainsi s'assurer de recevoir la subvention.

Les transferts proviendront des postes budgétaires suivants :

02 70140 522 - Entretien piscine et douche : 2 300.00 $
02 70140 142 - Heures supplémentaires piscine : 1 000.00 $
02 70140 310 - Frais de déplacement piscine : 750.00 $
02 70140 649 – Accessoires et jouets : 600.00 $
02 70150 494 – Ass. Soccer et camp de jour : 2 000.00 $
02 70110 499 – Activité de loisirs : 1 500.00 $
02 70110 447 – Allocation sports : 5 000.00 $

Pour un total de transferts budgétaires au montant de 13 150.00 $

D'autoriser un montant de 5 000.00 $ dans le surplus non affecté pour compléter les fonds nécessaires aux projets.

D'octroyer le contrat des rénovations du terrain de balle molle au soumissionnaire Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau inc. selon l'appel d'offres 2021-07, au montant forfaitaire de 36 100.00 $ plus les taxes applicables et d'un montant de 3 610.00 $, plus les taxes applicables représentant un montant de 10% pour les imprévus ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-332 RATIFICATION POUR LA RÉPARATION DE GLISSIÈRES – ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.

CONSIDÉRANT QUE des glissières de sécurités devaient être remplacées sur la rue Vaillancourt et le chemin du Poisson-Blanc au Pont Victoria ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Ployard 2000 inc. était dans la région au courant du mois d'août ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Gracefield de retenir les services de cette entreprise pour effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour le remplacement de glissières de sécurité sur la rue Vaillancourt au montant de 4 977.28 $ plus les taxes applicables et sur le Pont Victoria situé sur le chemin du Poisson-Blanc au montant de 3 520.20 $ plus les taxes applicables, travaux effectués par l'Entreprise Ployard 2000 inc. le tout selon les soumissions datées du 18 août 2021.

Cette dépense sera payée à partir du surplus accumulé.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-333 DOSSIER CHEMIN POISSON - BLANC – MANDAT JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau se voient dans l'obligation de faire parvenir une mise en demeure à l'entreprise Excavatech inc. pour des travaux non effectués sur le chemin Poisson-Blanc ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de retenir les services de Deveau Avocats pour préparer les documents nécessaires à la défense de nos intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour cette mise en demeure (incluant les frais d'un huissier) seront partagés entre la Ville de Gracefield et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et unanimement résolu :

De retenir les services de Deveau Avocats, pour représenter la Ville de Gracefield, afin de faire parvenir une mise en demeure à l'entreprise Excavatech Inc. dans le dossier du chemin Poisson-Blanc et pour prendre tous les recours requis pour défendre les intérêts de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée

2021-08-334 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier et notaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

_____
Réal Rochon
Maire